
 risque nucléaire 		
LES CONSIGNES SPÉCIFIQUES		
AVANT	PENDANT	APRÈS
<p>Vous résidez ou travaillez dans le périmètre de 20 km autour de la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire (18).</p> <ul style="list-style-type: none"> Demander en mairie les brochures d'information concernant le signal d'alerte et les mesures à prendre en cas d'accident. Retirez vos comprimés d'iode dans les pharmacies partenaires sur présentation de votre bon de retrait nominatif. Prévoyez votre kit d'urgence en cas d'évacuation. <p>Vous résidez ou travaillez au-delà du périmètre de 20 km autour de la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire (18).</p> <ul style="list-style-type: none"> Prévoyez votre kit d'urgence en cas d'évacuation. 	<p>▶ Mettez-vous à l'abri :</p> <ul style="list-style-type: none"> demeurer à l'intérieur de son domicile, de son lieu de travail ou rejoindre l'immeuble le plus proche ; fermer portes et fenêtres donnant sur l'extérieur et bouchez les entrées d'air ; arrêtez les systèmes de ventilation ou de conditionnement d'air. <p>▶ Écouter la radio locale de service public pour être informé par les autorités.</p> <p>▶ Ne touchez pas aux objets se trouvant à l'extérieur.</p> <p>▶ S'il pleut, laissez à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie : parapluie, chaussures, vêtements, etc.</p> <p>▶ Ne prenez les pastilles d'iode que sur instruction préfectorale.</p> <p>▶ Préparez-vous à une éventuelle évacuation.</p>	<p>▶ Respectez et suivez les consignes données par les pouvoirs publics.</p> <p>Si vous résidez en zone de protection des populations ⁽¹⁾.</p> <p>▶ Sauf en cas de restrictions spécifiques, dont vous serez informés, vous pouvez continuer de consommer l'eau du robinet comme eau de boisson.</p> <p>▶ Une interdiction de consommation et de mise sur le marché des denrées peut être prononcées par les pouvoirs publics. Pour limiter les risques liés à l'ingestion de denrées susceptibles d'être contaminées :</p> <ul style="list-style-type: none"> consommez en priorité les denrées alimentaires stockées au domicile ; ne consommez aucune denrée issue d'un prélèvement dans le milieu naturel : cueillette, chasse ou pêche ; informez-vous sur les lieux d'approvisionnement. <p>▶ Limitez la fréquentation des espaces verts et forestiers, car ils sont susceptibles d'être plus fortement contaminés.</p>

⁽¹⁾ la zone de protection des populations correspond aux territoires au sein desquels la population peut être maintenue sur place moyennant la mise en œuvre d'actions visant à réduire l'exposition des personnes à la radioactivité à des niveaux aussi bas que raisonnablement possible.

À QUOI SERT L'IODE ?

En cas d'accident grave, une centrale nucléaire est susceptible de rejeter de l'iode radioactif dans l'atmosphère. Son absorption par l'organisme ferait courir un risque accru de cancer de la thyroïde, notamment pour les enfants.

L'ingestion de pastilles d'iode stable permet de saturer la glande thyroïdienne, évitant ainsi que l'iode radioactif ne vienne s'y fixer.

La prise d'iode stable est décidée par l'autorité préfectorale, qui en informe la population.

DISTRIBUTION DES PASTILLES D'IODE

La mesure s'appuie sur deux dispositifs :

▶ **une distribution préventive** dans un périmètre de 20 km autour de la centrale nucléaire. Cette distribution permet de répondre à des événements à cinétique rapide ;

▶ **une distribution** réalisée dans le cadre d'une situation d'urgence pour toutes les autres communes du département. Organisée par un plan ORSEC spécifique (sites de distribution à la population, tournées d'acheminement des produits vers ces sites, etc.), mais nécessitant un délai de plusieurs heures pour être mise en œuvre, cette distribution permet de répondre à des événements à cinétique plus lente.



Que faire en cas d'accident nucléaire ?

PENDANT



restez chez vous.



si vous êtes à l'extérieur, rejoignez le bâtiment le plus proche.



fermez portes et fenêtres donnant sur l'extérieur.



ne restez pas dans un véhicule.



ne prenez les pastilles d'iode que sur **instruction préfectorale**



n'entrez pas d'évacuation sans ordre des autorités.

EN CAS D'ÉVACUATION



évacuez en respectant les consignes des autorités, notamment pour les lieux de regroupement.



munissez-vous de votre kit d'urgence et des médicaments nécessaires à vos éventuels traitements.



s'informer



utilisez le réseau téléphonique **uniquement** pour alerter les secours.



FRANCE BLEU AUXERRE
sur la bande FM : 101.3 ou 104.0



privilegiez les réseaux sociaux :
PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE
@Prefet58